

Madame* | Monsieur*

(* : Zones à compléter obligatoirement)

Nom* **Prénom***

Adresse*

Code Postal* **Ville***

Tél* (Domicile* / Bureau*) Portable

Email* @

Plan de financement % (facultatif)

Pièce identité* n°*

- Souhaite obtenir un agrément pour faire une offre en ligne sur le bien immobilier désigné ci-dessus et présenté sur le site internet 36h-immo.com. Cet agrément n'est attribué que pour ce seul bien.
- Reconnaît :
 - Avoir visité le bien cité ci-dessous :

Maison de plain pied de 42 m² située comprenant entrée dégagement, 1 cuisine, 1 pièce de vie, 1 salle d'eau, 1 chambre, 1wc quartier Montalieu à Eysines 33320, 1 terrasse fermée, 1 patio et 1 garage sur une parcelle de 210 m²

- Accepter les conditions générales et particulières figurant à la suite de la présente demande et les accepter dans leur intégralité.

L'office notarial reconnaît avoir reçu le demandeur justifiant de l'état civil susvisé.

Cet agrément est OBLIGATOIRE si vous envisagez de faire une offre en ligne pour le bien cité. Toutefois, il ne représente pas un engagement de votre part à faire une (ou des) offre(s) durant la vente. Cette demande d'agrément doit être signée de votre part avant le début des offres.

Fait à Le

Signature du client

Signature et cachet de l'étude

CONDITIONS GENERALES

En acceptant les termes de cette demande d'agrément et en vous inscrivant sur le site vous assumez le fait que vous avez consulté ces conditions générales et que vous les acceptez.

CONDITIONS PARTICULIERES

Le DEMANDEUR si son offre est retenue :

1°) S'engage à réitérer son offre par la signature d'un avant contrat dans les termes et conditions ci-après :

- Fixation de la date limite de signature de l'acte authentique dans un délai moyen de trois mois de la signature de l'avant contrat,
- Versement d'un dépôt de garantie dont le montant sera défini par le notaire, encaissé lors de la signature de l'avant contrat.
- Absence de condition suspensive de l'octroi d'un permis de construire, l'acquéreur devant faire son affaire personnelle de l'obtention d'une quelconque autorisation administrative à ce titre.
- Règlement du prix le jour de la signature au moyen d'un virement établi directement par un établissement financier.
- Stipulation d'une clause pénale de 10% du prix de vente à défaut d'exécution des conditions de l'avant contrat alors que les conditions suspensives seraient réalisées.

2°) Reconnaît et déclare être informé de la situation de l'immeuble au regard de la réglementation notamment, les diagnostics en vigueur (DPE, CREP, ERNMT, Termites, ...) au jour de la signature de l'avant contrat :

3°) Reconnaît avoir pris connaissance le jour de sa visite de la désignation précise du bien.

4°) S'engage, dans le cas où il subordonnerait son acquisition à l'obtention d'un prêt, à savoir :

- produire une attestation d'accord de principe d'un organisme financier le jour de la signature de l'avant contrat,
- définir le montant de l'emprunt (qui ne pourra dépasser le montant du prix de vente), et sa durée.
- accepter que le taux fixe maximum de référence hors assurance et que la durée maximum du prêt seront fixés par le notaire lors de la signature de l'avant contrat.
- effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de son ou ses prêts dans un délai de 21 jours à compter de la signature de l'avant contrat et en justifier au notaire en charge à première demande de ce dernier,
- justifier de l'obtention de son offre de prêt dans un délai convenu avec le notaire, après signature de l'avant contrat,
- s'engager dès réception de l'offre de prêt à la transmettre sans délai pour information au notaire en charge

5°) Déclare être informé :

- des dispositions relatives au délai de rétractation de la loi S.R.U.,
- de la procédure d'une vente 36h-immo pour avoir consulté le site 36h-immo.com,
- Qu'à l'issue des appels d'offres en ligne, le vendeur choisit la proposition correspondant le mieux à ses attentes, en fonction du plan de financement par exemple. Il peut aussi décider de ne pas vendre, que le prix de réserve (s'il y en a un) soit dépassé ou non.
- que le prix offert comprend les émoluments de négociation T.T.C. dus au notaire en charge - qu'il aura à acquitter en sus du prix les frais d'acquisition dénommés "frais de notaire".

A..... le.....

Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"